

## Épisode 10 : « Robots, Regulation, and the Changing Nature of Public Space »

**Date :** le 13 mars 2024

**Invitée :** Kristen Thomasen

**Interviewers:** Ronald Cheung, Sean Cousins

### TRANSCRIPTION

**Ronald Cheung :** Bonjour à tous et à toutes et bienvenue au balado de la *RDO*. Je m'appelle Ronald —

**Sean Cousins :** Et je m'appelle Sean.

**Ronald Cheung :** — Et nous sommes deux rédacteurs associés de la *Revue de droit d'Ottawa*. Cet épisode fait partie d'une série dans laquelle nous nous entretenons avec des auteurs et autrices qui ont publié des articles dans la *Revue de droit d'Ottawa*. Aujourd'hui, nous discuterons avec Kristen Thomasen de son article intitulé « Robots, Regulation, and the Changing Nature of Public Space », publié dans le volume 51, numéro 2 de la *Revue de droit d'Ottawa*.

À titre de rappel, la *RDO* est une revue à libre accès et cet article est accessible sur le site Web de la *RDO* ; donc, si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez vous y rendre pour accéder à l'article.

**Sean Cousins :** Kristen Thomasen est professeure adjointe à la faculté de droit Peter A. Allard de l'Université de la Colombie-Britannique, où elle enseigne le droit robotique ainsi que le droit des sociétés et de la responsabilité délictuelle. Ses recherches couvrent une gamme de sujets liés au droit de la technologie, notamment la robotique, l'intelligence artificielle et la vie privée. Son article le plus récent, « *Safety in Artificial Intelligence and Robots Governance in Canada* », a été publié dans le volume spécial du 100<sup>e</sup> anniversaire de la *Revue du Barreau canadien*.

En plus de ses recherches et de son enseignement, Kristen partage fréquemment son expertise dans les médias et est membre du comité d'expertise juridique de *Foundation for Responsible Robotics* et du *International Committee for Robot Arms Control*.

Même si Kristen travaille maintenant à l'UBC, elle entretient également des liens étroits avec Ottawa. Elle a obtenu son *JD* et son doctorat en droit à l'Université d'Ottawa. Entre l'obtention de son *JD* et son doctorat, Kristen a été auxiliaire juridique à la Cour du Banc du Roi de l'Alberta, puis à la Cour suprême du Canada pour l'honorable juge Rosalie Abella. Kristen est titulaire d'un baccalauréat en arts spécialisé en anthropologie de l'Université McMaster et d'une maîtrise en affaires internationales de l'Université Carleton.

**Ronald Cheung :** Les robots sont de plus en plus présents dans les espaces publics nord-américains. Qu'il s'agisse de réglementations autorisant une utilisation plus large des drones dans l'espace aérien public et d'essais de véhicules autonomes sur la voie publique, ou de robots de

livraison parcourant les trottoirs des grandes villes américaines, les lois régissant les espaces publics nord-américains s'ouvrent aux robots. Dans bon nombre de ces exemples, la présence croissante de robots dans l'espace public est associée aux possibilités pour améliorer la vie humaine grâce à une conception urbaine intelligente, à une efficacité environnementale et à une plus grande accessibilité aux transports. Cependant, l'introduction de robots dans l'espace public a également suscité des inquiétudes concernant, par exemple : la commercialisation de ces espaces par les entreprises qui déploient des robots ; une surveillance accrue qui aura un impact négatif sur la confidentialité physique et des données ; ou la marginalisation ou l'exclusion potentielle de certains membres de la société au profit de ceux et celles qui peuvent payer pour y accéder, utiliser ou soutenir les nouvelles technologies accessibles dans ces espaces.

Les lois qui autorisent, réglementent ou interdisent les systèmes robotiques dans les espaces publics détermineront à bien des égards l'impact de cette nouvelle technologie sur l'espace public et sur les personnes qui habitent cet espace. Cela soulève des questions : comment les régulateurs devraient-ils aborder la tâche de réglementer les robots dans les espaces publics ? Et la réglementation des robots doit-elle faire l'objet de considérations particulières *en raison* du caractère public des espaces qu'ils occupent ?

**Sean Cousins :** L'article de Kristen Thomasen soutient que les lois qui réglementent les robots déployés dans l'espace public affecteront la nature publique de cet espace, potentiellement au bénéfice de certains habitants humains de l'espace par rapport à d'autres. Pour ces raisons, des considérations particulières *devraient* s'appliquer à la réglementation des robots qui fonctionneront dans l'espace public. En particulier, l'intégration d'un système robotique dans un espace public ne devrait jamais être prioritaire par rapport à l'accès commun à cet espace et à son utilisation par des personnes. Et, lorsqu'un système robotique sert à rendre un espace plus accessible, les législateurs et législatrices devraient éviter de permettre un accès différentiel à cet espace par la réglementation de ce système robotique.

**Sean Cousins :** Alors, bienvenue, Kristen, nous sommes ravis de vous compter parmi nous aujourd'hui sur le balado de la RDO. Vos recherches touchent à des domaines vraiment intéressants du droit et de la technologie, et je pense que je parle au nom de Ronald et de moi lorsque je dis que l'article que vous avez publié a été très populaire auprès de l'équipe ici du balado de la RDO.

**Kristen Thomasen :** Oh, merci beaucoup. Merci de m'avoir invité.

**Sean Cousins :** Nous voulions donc commencer par votre séjour à l'Université d'Ottawa. Vous avez complété votre doctorat à l'Université d'Ottawa, où votre thèse était centrée sur les intrusions à la vie privée dans l'espace public facilitées par les robots et l'intelligence artificielle. Nous nous demandions donc comment vous êtes-vous intéressée à ce domaine de recherche.

**Kristen Thomasen :** Je me suis intéressée à ce domaine lorsque j'étais à la faculté de droit à Ottawa, j'ai donc également fait mon *JD* à Ottawa. Et j'ai commencé mon *JD* avec un grand intérêt pour la confidentialité en ligne, et en particulier sur les réseaux sociaux. Et grâce à ça, j'ai tissé des liens avec Ian Kerr, qui était tout simplement un merveilleux professeur, un être humain qui était à l'Université

d'Ottawa et j'ai eu tellement de chance et je continue d'être si reconnaissante qu'il soit essentiellement devenu mon mentor et mon ami. Et... quand j'étais à la faculté de droit, j'ai eu le privilège d'être assistante de recherche avec lui à travers — je ne me souviens plus du nom maintenant — mais il existe un processus d'assistance de recherche pour entrer dans le droit de la technologie à l'Université d'Ottawa, que je recommande vivement à tous ceux et celles qui étudient actuellement en droit à Ottawa.

Et il était vraiment en avance sur les choses en matière de robotique, d'automatisation, en pensant à ça bien avant en quelque sorte... l'orientation très large que nous commençons à voir de plus en plus aujourd'hui. Et donc, en effectuant des recherches avec lui, j'ai été exposée à toute une gamme de problèmes juridiques et, vous savez, j'ai abordé tout un éventail de différents types de systèmes robotiques et d'automatisation ; et mon intérêt a continué de croître et c'est donc finalement ce qui m'a amené à mon doctorat dans ce domaine, puis j'ai en quelque sorte continué à partir de là. J'accorde donc beaucoup de crédit à Ian et à sa clairvoyance quant à l'importance que prendra l'automatisation — et qu'elle prend maintenant. Nous pouvons vraiment le voir maintenant, en particulier pour le droit, pour nos droits juridiques, pour la façon dont, vous savez, nous envisageons la justice. Et oui, c'est comme ça que je suis entré dans ce domaine.

**Ronald Cheung :** C'est incroyable à entendre, Kristen. Et pour fournir un peu plus de contexte à notre public et aux différents sujets que nous sommes sur le point d'aborder, pouvez-vous expliquer au public ce que signifie « espace public » dans le contexte de votre article, et pourquoi est-ce pertinent et important ?

**Kristen Thomasen :** Absolument. Alors, quand j'ai commencé à réfléchir, vous savez, à la robotique, et en particulier... à l'importance spatiale et juridique des systèmes robotiques, je parlais en quelque sorte d'un point de vue de « oh, eh bien, l'espace public est juste, vous savez, un espace qui n'est pas une propriété privée, n'est-ce pas ? » Et puis j'ai commencé à creuser ça plus profondément et il y a beaucoup de — il y a une littérature vraiment riche et incroyablement intéressante et... un domaine de réflexion dans ce qu'on appelle « Droit et géographie ». Il s'agit d'un domaine d'étude interdisciplinaire qui examine cette intersection du droit avec l'espace, avec les personnes et les choses qui existent dans cet espace. Et c'est incroyablement fascinant. Et en approfondissant certaines réflexions et théories dans cet espace, je suis parvenue à une meilleure compréhension, je dirais, de ce qui fait réellement d'un espace un espace public. Et donc vous voyez ça un peu aussi dans l'article.

Mais vous savez, d'abord, il y a avant tout la désignation légale. Alors... cet instinct de penser, vous savez, un espace est-il un espace public ? L'espace public n'est pas une propriété privée avec tous ces droits privés d'exclusion, droits d'intrusion, autres types de droits de maintien de l'ordre et d'application qui sont — peuvent être associés à — la propriété privée. Vous savez, il y a du vrai là-dedans, c'est sûr. Mais le statut juridique d'un espace en tant qu'espace public n'est qu'un élément pour déterminer si cet espace est véritablement un espace public dans le sens que, vous savez, les membres du public peuvent utiliser et accéder à cet espace.

Un autre aspect important d'un espace public est son accessibilité physique réelle. Donc, vous savez, vous pourriez avoir un « parc public », mais s'il est clôturé et que les clôtures sont toutes verrouillées, ce que nous avons vu ici — j'habite maintenant à Vancouver — que nous avons vu ici à Vancouver dans certains parcs à différentes occasions, cet espace n'est plus véritablement un espace public. Il n'y a peut-être pas de propriétaire privé qui puisse vous dire que vous instruisez, mais l'espace lui-même n'est plus physiquement accessible. Ainsi, les barrières physiques — la capacité réelle d'accéder à l'espace et de l'utiliser — sont également un élément permettant de déterminer si un espace est public.

Et puis quelque chose qui... est examiné de manière assez approfondie dans « Droit et géographie », mais quelque chose d'autre qui est vraiment important pour évaluer si un espace est un espace public, c'est la façon dont le comportement et la conduite sont réglementés au sein de cet espace. Donc, si la conduite, les activités, les interactions ou les choses — des objets, comme les robots — sont réglementées de manière à exclure des personnes ou des choses — mais, vous savez, je suis plus intéressée par les gens et nos expériences vécues — alors il pourrait s'agir d'opérateurs et d'opératrices de systèmes robotisés, ou de personnes dans des contextes différents, si elles sont exclues de cet espace, ce qui réduit en fait le caractère public ou la compréhension publique de cet espace parce que les gens ont été exclus et marginalisés. Cela peut donc être public pour certains et certaines et moins public pour d'autres.

Si nous considérons vraiment l'espace public comme, vous savez, un espace commun et partagé qui est ouvert à tous — et, je pense, vous savez, la pandémie nous a certainement rappelé à quel point il est important que nous ayons ces sortes d'espaces extérieurs partagés, communs — donc, oui, en y réfléchissant à travers ces différentes couches de ce qui fait d'un espace un espace public, j'ai trouvé que c'était vraiment utile — et en particulier pour la recherche dont nous parlons aujourd'hui.

**Sean Cousins :** C'est super. Ouais, je dirais... pour moi aussi, en lisant votre article, c'était ma première introduction à une réflexion sur l'espace public de cette façon. Et c'était intéressant de réfléchir à la façon dont un espace peut être plus... plus ou moins public, et il ne s'agit pas seulement de savoir à qui appartient l'espace ou s'il est désigné comme public, mais quelles sont les différentes règles et réglementations qui s'appliquent et comment celles-ci peuvent-elles s'appliquer différemment à différentes personnes ou à différentes activités entreprises dans cet espace ?

Nous nous posons donc quelques questions sur les changements survenus depuis 2020. Votre article dans la *Revue de droit d'Ottawa* a été publié en 2020. Et depuis, certains, des projets qui prévoyaient d'introduire des robots dans les espaces publics au Canada, que vous avez mentionnés dans l'article, comme la ville intelligente de Toronto, ont été rejetés ou annulés. Alors, que voyez-vous actuellement comme tendances actuelles autour des robots dans les espaces publics en Amérique du Nord, et des projets ou des cas d'utilisation nouveaux ou intéressants ont-ils émergé au cours des deux dernières années et que, selon vous, l'auditoire devrait connaître ?

**Kristen Thomasen :** C'est une excellente question, et beaucoup de choses ont changé et beaucoup de choses sont restées les mêmes depuis... la pandémie. Et 2020, je veux dire, pendant la pandémie, certainement... J'étais très attentive, car que faisais-je d'autre ? J'étais très attentif à la manière dont

les robots et les systèmes automatisés robotisés étaient utilisés pour répondre aux... réalités, je suppose, ou aux préoccupations liées à la pandémie. Donc, je veux dire, un exemple évident de cela est — ce n'est pas entièrement un espace public comme je l'ai mentionné, mais, vous savez, nous avons vu cette utilisation croissante de robots dans les hôpitaux, pour éviter les contacts entre les médecins et les patients, il pourrait y avoir un robot de téléprésence ou quelque chose qui fonctionne entre les deux, et vous savez, quelque chose qui m'a vraiment marquée était l'utilisation de différents types de systèmes automatisés comme des drones pour surveiller les espaces publics et dire aux gens de maintenir une distance sociale ou rentrer chez soi après un couvre-feu, ce qui semblait très dystopique, je pense, à beaucoup de gens. Certainement pour moi-même.

Et donc nous avons vu... que cette idée selon laquelle l'automatisation peut éloigner les gens, je pense, a été vraiment mise en évidence pendant les premiers stades de la pandémie, mais nous ne l'avons pas vue, heureusement, je pense, nous n'avons pas vraiment vu ça continuer, du moins pas de manière aussi ouverte et évidente, au cours des années qui ont suivi. Je dirais, cependant, vous savez, pas tellement dans le — je sais que votre question porte sur les nouveaux systèmes que nous pourrions voir, mais je dirais que ce que j'ai vraiment remarqué prendre un tournant depuis la pandémie, d'une part, ce que j'ai déjà mentionné, cette véritable sorte d'acceptation ou de compréhension différente de la valeur de nombreux espaces publics et communaux et également de la valeur de pouvoir se rassembler de manière sécuritaire, ou du moins de manière plus sécuritaire.

Mais aussi, un vrai tournant... c'est anecdotique, mais mon observation, surtout au Canada, a été un véritable tournant dans la façon dont les municipalités et d'autres types d'organismes gouvernementaux pensent à l'espace public et c'est — je prends un peu d'avance, mais c'est quelque chose dont j'ai parlé dans l'article — cette façon dont les législateurs et législatrices et les décideurs et décideuses politiques comprennent que l'espace public peut vraiment façonner la façon dont ils et elles réglementent les choses qui s'y produisent. Et j'ai vraiment remarqué une nette augmentation de la vision des villes, du genre, eh bien, nous possédons des espaces publics, donc nous allons décider qui peut y être, comment les gens peuvent l'utiliser, nous pouvons expulser les gens en utilisant des lois sur les intrusions, analogues à celles qu'utiliserait un ou une propriétaire privé. Personnellement, je trouve ça très préoccupant. Et je pense que c'est quelque chose qui s'est vraiment développé pendant la pandémie et qui se poursuit désormais.

Mais en ce qui concerne la réflexion sur les systèmes, je pense qu'au moins au Canada, nous avons en quelque sorte vu la fin du cycle d'engouement médiatique des drones, ce que je trouve agréable. Par exemple, il fut un temps où les drones étaient en quelque sorte des pièges à clics dans les médias, et il y a beaucoup d'histoires très médiatisées sur les drones, mais maintenant, vous savez, nous voyons, je pense, plutôt une intégration des drones, par le biais de lois sur les drones, de réglementations sur les drones dans l'espace aérien, d'une manière plus progressive et un peu plus contrainte que ce qui, je pense, nous inquiétait de l'engouement médiatique avant la pandémie.

Nous avons certainement vu beaucoup plus de robots de livraison sur trottoirs introduits de manière expérimentale au Canada, un peu d'expansion des tests de véhicules automatisés, même si ça a également été plus graduel que je pense que l'engouement médiatique initial aurait voulu que les gens l'imaginent. Et le dernier type de développement important, du moins au Canada — important à

mon avis, intéressant et important, à mon avis — était un développement juridique. Il y avait une entreprise de livraison robotique sur trottoir en activité à Toronto — il y en avait peut-être plus, il y en avait au moins une — et ça a incité le conseil municipal à se demander s'il devrait ou non réglementer la façon dont les robots de trottoir fonctionnent et interagissent avec les gens sur les trottoirs publics.

Et très brièvement, je veux dire, vous pouvez certainement trouver plus d'informations en ligne sur ce qui s'est passé ici, mais le conseil municipal était vraiment ouvert, il semblait, à entendre les parties prenantes concernées, y compris les groupes d'accessibilité qui — qui, vous savez, ont vraiment décrit au conseil municipal la crainte que les trottoirs publics deviennent moins publics ou non accessibles à tous et toutes membres du public de manière équitable. Si vous avez ces gros robots encombrants... parfois sujets aux pannes, qui fonctionnent partout sur les trottoirs publics du centre-ville de Toronto. Et le conseil municipal a en fait imposé une sorte de pause temporaire concernant la présence de ces robots de trottoir dans la ville.

Donc, c'est un peu le contraire de ce que je sais que vous demandez, mais c'était une évolution juridique vraiment intéressante, d'autant plus qu'elle semblait vraiment articulée autour de l'idée que les trottoirs publics devraient être pour tout le monde, et si quelque chose allait interférer avec ça, nous devons réfléchir attentivement à la manière dont nous réglementons cela. Et ça ne m'a pas semblé comme « c'est une interdiction permanente », ça ressemblait plutôt à « c'est une mesure temporaire jusqu'à ce que nous puissions comprendre ça, afin qu'elle soit plus équitable, ou si elle puisse être plus équitable ». Ce sont quelques-unes des choses que j'ai vraiment remarquées. Je pense que le plus important est ce changement dans la façon dont les législateurs et législatrices perçoivent l'espace public et comment ils et elles devraient le réglementer.

**Sean Cousins :** Donc, dans votre article, vous parlez également d'un certain nombre d'avantages potentiels liés à la présence de robots dans les espaces publics, ainsi que d'un certain nombre de risques ou d'inconvénients potentiels. Je pense donc que l'exemple que vous venez de partager concernant les robots de livraison et les trottoirs est un bon exemple. Selon vous, quels sont les principaux avantages mis de l'avant par ceux et celles qui veulent des robots dans les espaces publics, et quels sont les principaux inconvénients ou risques dont nous devons être conscients ?

**Kristen Thomasen :** Je pense, eh bien... à l'heure actuelle, ou au cours de la dernière décennie, en fait, je dirais que ceux et celles qui ont le plus vanté la valeur des robots dans l'espace public parviennent souvent de l'industrie commerciale. Et je dirais qu'en général, les avantages sont vraiment articulés autour d'objectifs commerciaux ou basés sur le profit. J'ai donc vu beaucoup de choses avec tous les types de systèmes, j'ai vu beaucoup de promotion du genre « oh, les choses peuvent être plus efficaces », vous savez, « nous pouvons retirer les camions de livraison de la route et les remplacer » — avec, vous savez, des robots de trottoir, ou des véhicules automatisés, ou des drones, ou quoi que ce soit.

Mais vraiment axé sur une sorte d'efficacité, vous savez, le remplacement de la main-d'œuvre humaine par des systèmes robotiques, comme ce genre d'objectifs et d'avantages supposés. Je dirais

que beaucoup de ces avantages méritent vraiment d'être remis en question et examinés de près et si c'est ou non, vous savez, je peux — en considérant s'il s'agit ou non d'une simple commercialisation de ce qui devrait être un espace pour tout le monde. Il y a une petite discussion dans l'article, si les gens le lisent, sur cette vision selon laquelle les trottoirs sont censés être — comme il y a une vision selon laquelle les trottoirs sont censés aider les gens à se déplacer efficacement d'une entreprise à l'autre. Et, vous savez, j'espère que beaucoup feront une pause et prendront du recul et penseront : « est-ce vraiment à ça que servent les trottoirs ? » Par exemple, les trottoirs sont parfois destinés à se rassembler, à se retrouver entre amis ou à se promener occasionnellement — sans nécessairement être motivés d'une manière ou d'une autre par des intérêts commerciaux ou le profit.

Je pense donc que la plupart des groupes vocaux ont poussé... cette approche des avantages. Mais je pense qu'il existe de nombreuses façons vraiment intéressantes d'introduire des systèmes robotisés dans l'espace public pour modifier — et apporter des avantages — à l'utilisation des espaces publics. Et l'exemple le plus évident qui me vient à l'esprit est l'utilisation de drones pour le journalisme et le journalisme citoyen. Donc la possibilité d'accéder à des images qui auparavant n'auraient été accessibles qu'à, disons, une grande société de presse qui aurait pu posséder un hélicoptère ou... des agences de police qui auraient eu un hélicoptère ou accès à un avion, est désormais plus accessible aux personnes capables de piloter des drones plus petits et beaucoup moins coûteux. Je veux dire, je n'essaie pas de dire que les drones ne sont pas toujours chers, mais certainement beaucoup moins qu'un hélicoptère. Cela a donc été une évolution vraiment intéressante à mon avis.

Et puis, bien sûr, il y a aussi beaucoup de fonctions hypothétiques vraiment intéressantes et, je pense, prometteuses dans un avenir proche, de la robotique. J'ai vu de nombreux types de recherches différentes axées sur l'accessibilité. En tant que personne qui a eu des jumeaux et qui a poussé deux enfants dans une poussette pendant longtemps... J'ai vu des initiatives de recherche qui visent vraiment à rendre les villes plus accessibles avec des roues, et je pense qu'il y a beaucoup de promesses dans ce genre de travail. Ça dépend vraiment du but ultime. Par exemple, le but ultime est-il réellement l'accessibilité, ou le but ultime est-il le profit, la commercialisation et l'efficacité ? Et je pense que nous pouvons être assez critiques quant à l'approche de certains de ces projets et réfléchir à « est-ce que ça profitera vraiment *au public*, ou s'agit-il d'une utilisation de l'espace public au profit d'une entreprise ? » Et je ne dis pas que ça ne peut pas arriver, ça se produit évidemment déjà dans l'espace public, mais simplement que je pense qu'il faut faire preuve de beaucoup d'attention et de considération, en particulier de la part des décideurs et décideuses politiques, quant aux avantages réels qui pourraient en découler, et est-ce dans l'intérêt public ?

Il y a un petit risque de... « l'espace public est juste là pour être pris, il n'est pas une propriété privée, donc, vous savez, les entreprises ou les intérêts commerciaux peuvent l'utiliser comme bon leur semble. » Et je pense qu'il y a... Je suis heureux de recommander des lectures, mais il y a beaucoup de travaux critiques vraiment intéressants sur cette vision de l'espace public en tant que propriété, ou abordé avec un état d'esprit colonial dont nous voyons l'écho dans certaines, dans certaines de ces promotions de différents systèmes robotiques, mais je pense qu'il y a aussi beaucoup de travail vraiment intéressant en cours.

**Ronald Cheung :** Et je pense — je tire une citation de votre article et je pense que le lectorat, le public, peut mieux comprendre ce dont vous venez de discuter. Ainsi, votre citation dit « l'introduction d'un système robotique dans un espace public ne doit jamais être priorisée par rapport à l'accès commun à cet espace et à son utilisation par des personnes. Et lorsqu'un système robotique vise à rendre un espace plus accessible, les législateurs et législatrices doivent éviter d'autoriser un accès différentiel à cet espace par l'entremise de la réglementation de ce système robotique. ». Êtes-vous en mesure de développer ces deux points pour l'auditoire et peut-être de fournir un ou deux exemples de problèmes qui pourraient surgir selon vous ?

**Kristen Thomasen :** Absolument. C'est donc en quelque sorte les deux — c'est presque comme le cadre, ou comme les deux grands points à retenir que je suggère, sur la base de cet examen de la façon dont la réglementation des robots peut rendre l'espace public plus ou moins accessible, ou plus ou moins public, désolé, ce qui peut inclure l'accès, mais il existe toute une série de façons dont ce caractère public peut être affecté.

Et donc avec le premier, donc cette idée selon laquelle un système robotique ne devrait jamais avoir la priorité sur l'accès commun à l'espace et son utilisation par les gens... il existe une gamme d'exemples différents de... comment ça s'est déjà produit avec différents systèmes robotiques. Il y a quelques exemples provenant des États-Unis dans l'article. Et il existe également de nombreux exemples hypothétiques que nous pouvons imaginer et comment ça pourrait se produire. Ce que je dirais comme exemple le plus simple, c'est que... nous pourrions imaginer des choses comme la conduite humaine, donc la conduite des personnes dans les espaces publics, étant réglementée de manière à protéger ces robots coûteux qui opèrent dans l'espace, c'est censé protéger les gens *contre* les robots qui peuvent parfois faire des choses inattendues et qui pourraient être nuisibles, ou ça vise en quelque sorte à surveiller ou à criminaliser les personnes qui pourraient tenter d'interférer avec les systèmes robotisés et l'espace public.

Ce sont toutes des règlements — ou ce sont toutes des exemples de règlements — qui semblent presque neutres en matière d'espace public/d'accès public à première vue, car il s'agit en réalité simplement de réglementer la conduite à l'égard d'un robot à partir de ce qui pourrait ressembler à de bonnes motivations, comme protéger la sécurité physique. Mais si l'on considère la répartition dont nous avons parlé plus tôt concernant ce qui rend un espace plus ou moins public, la manière dont le comportement et la conduite peuvent être réglementés dans l'espace public réduit en réalité la nature publique ou la dynamique publique d'un espace. Vous pouvez imaginer des choses comme si la conduite des gens était réglementée sur les trottoirs afin de créer plus de prévisibilité pour les systèmes de robots de trottoir. Je n'ai pas vu d'exemples précis de cela, mais c'est en quelque sorte une hypothèse qui pourrait être imaginée dans un avenir proche. Cette réglementation pourrait réellement avoir un impact négatif sur le caractère public de l'espace. On perd cette capacité d'usage et d'avoir une certaine spontanéité sur les trottoirs publics.

Vous savez, nous avons vu, notamment aux États-Unis, de nombreux cas de nouvelles réglementations ou simplement d'application stricte des réglementations existantes contre les personnes qui ont interféré avec les systèmes robotiques. Alors... des véhicules automatisés ou des robots de trottoir, ou ces robots de police appelés « Knightscope ». Si quelqu'un les a vus, ils

ressemblent à un grand cône qui roule et sur lequel se trouvent des caméras, et quelques cas de vandalisme. Et donc, pour moi, ce sont tous des exemples où, même si ce n'est peut-être pas l'intention derrière la réglementation, la réglementation donne en fait la priorité au système et le protège plutôt que de penser, vous savez, à « ce que les gens veulent dans l'espace ? » ou « comment les gens utilisent-ils cet espace ? », « quelle est une approche équitable de cet espace ? », ce qui pourrait signifier exclure le robot au lieu d'exclure ou de réglementer fortement les personnes.

Sally Applin a fait du travail exceptionnel, elle est anthropologue et étudie la manière dont les robots interfèrent avec la capacité des gens à utiliser et à se servir de l'espace et comment les robots appellent les gens à faire beaucoup de travail à leur place. Comme lorsque les robots de trottoir se coincent dans une bosse sur un trottoir, une personne doit désormais les écarter pour qu'ils continuent de fonctionner, sinon ça bloque tout le trottoir. Donc, penser aux règles qui permettent aux robots de trottoir de fonctionner, mais qui ne prennent pas en compte l'impact sur les personnes, qui entrent dans cette catégorie.

La deuxième proposition est que lorsqu'un système rend un espace accessible, ce système ne devrait pas être réglementé différemment de manière à permettre à certaines personnes d'y accéder et pas à d'autres. Du moins pas sans — j'admets, bien sûr, qu'il pourrait y avoir des scénarios, dans le cadre, par exemple, d'une analyse de type article 1 de la *Charte*, où il pourrait y avoir une justification légitime dans un cas particulier, mais ça ne devrait pas être la norme par défaut que si un robot est la raison pour laquelle les gens peuvent accéder à un espace public, seules certaines personnes peuvent utiliser ce robot d'une certaine manière et pas d'autres. Encore une fois, ce serait un exemple où ce qui semble être une simple réglementation d'un robot devient en réalité la réglementation d'un espace public.

Et je pense que les drones et l'accès à l'espace aérien en sont un exemple très important. Donc, vous savez, la plupart d'entre nous ne peuvent pas accéder à l'espace aérien. Bien sûr, vous pouvez louer un hélicoptère, ou si vous êtes incroyablement riche, vous pouvez posséder un avion ou quelque chose qui permet d'accéder à l'espace aérien. Mais la plupart des gens ne peuvent pas vraiment accéder... à un espace aérien bas sans une sorte de système technique, et les drones sont vraiment devenus un exemple très évident de la façon dont les gens peuvent désormais accéder à un espace aérien bas. C'est pourquoi je cite dans l'article quelques exemples — le lectorat peut obtenir plus de détails s'ils souhaitent consulter cet article — où des drones ont été utilisés pour collecter des séquences vidéo lors de manifestations, en particulier aux États-Unis, et ont parfois collecté des séquences vidéo de brutalités policières contre les manifestants et manifestantes.

Il y a notamment un exemple de l'utilisation d'un drone par un ou une journaliste civile à Standing Rock dans le Dakota du Nord lors des mouvements de résistance #NoDAPL, lorsque la police a utilisé des canons à eau sur... les gens qui étaient assis là pour résister à cet oléoduc... tard dans la nuit de novembre, alors qu'il aurait fait un froid glacial. Et la séquence vidéo a eu un impact très important sur la réaction du public face à ce qui se passait à Standing Rock. Et la *FAA*, l'équivalent américain de Transports Canada, qui réglemente les drones et l'espace aérien, a imposé ces limitations afin que seuls certains opérateurs et certaines opératrices de drones puissent accéder à l'espace aérien public avec un drone et pas d'autres, limitant ainsi les journalistes civiles, les

manifestants et manifestantes, les communautés autochtones qui vivent à Standing Rock ou d'autres qui ont résisté à ce que l'oléoduc accède à l'espace aérien, mais ont autorisé la police à utiliser des drones pour accéder à l'espace aérien à des fins de surveillance. Et [la FAA] a autorisé un ou une journaliste non locale à utiliser un drone. Et donc, pour moi, c'était un exemple de cette réglementation différentielle d'un système robotique et c'était en quelque sorte formulé comme « oh, nous ne faisons que réglementer les drones, ce n'est pas comme si nous excluons les gens de l'espace public » — je paraphrase, ils n'ont pas dit ça exactement, mais c'était en quelque sorte formulé de cette façon.

Mais si vous le décomposez, si vous décomposez ce qui rend un espace public dans cette sorte d'approche de « Droit et géographie » que j'ai proposée, vous pouvez commencer à voir comment ça exclut en fait les gens d'un espace public — un espace qui est, en théorie, là pour tout le monde. Et l'espace aérien est très fortement réglementé en termes de ce que vous pouvez faire dans cet espace. Et je pense que l'espace aérien pourrait, dans un avenir proche, c'est mon avis, devenir un espace public de plus en plus important et significatif et, espérons-le, nous poussera, en tant que société, à une réflexion plus profonde sur ce que signifie pour l'espace aérien d'être un espace public. Mais oui, ce serait un — pour moi, ça me semblait être un exemple très clair où une réglementation différentielle exclut en fait les gens d'un espace et imaginer quelque chose de similaire se produisant sur le terrain. Vous savez, ce serait — il me semblerait très clair que ça violerait le premier amendement, aux États-Unis ou au Canada, vous savez, nos droits à la liberté d'expression qui sont protégés par la *Charte*, alors, ouais.

**Sean Cousins :** Super. Ouais. Je pense qu'un aspect intéressant de l'exemple des drones dont vous parlez également est que les drones ont en quelque sorte fait de l'espace aérien un espace public en premier lieu, dans le sens où il y avait plus d'accès à l'espace aérien pour... les gens ordinaires qui ont de l'argent pour un drone. Et puis nous voyons cette réponse réglementaire. Et il semble que dans beaucoup d'exemples que vous donnez, les réglementations ou... la réflexion sur la façon dont l'espace public est affecté se produise après coup parce que ces technologies sont introduites et développées très rapidement.

Et je me demandais si vous constatiez que les personnes qui développent et promeuvent des projets de robotique dans les espaces publics, si elles, pendant la phase de développement de ces technologies, le sont... si vous constatez que ces personnes s'engagent consciemment dans ces idées, ces questions juridiques et sociales plus larges sur la nature des espaces publics, ou s'il s'agit principalement d'une simple conversation qui a lieu après coup et qui est peut-être poussée par des personnes qui ne sont pas celles qui introduisent ces robots dans les espaces publics ?

**Kristen Thomasen :** Ouais, c'est une excellente question. Et je dirais simplement d'après mes recherches — donc ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres exemples dont je ne suis pas au courant, ou où peut-être des exemples où ce à quoi pensait l'entreprise en développement n'est pas de notoriété publique — mais à partir de nombreux exemples que j'ai vus, plutôt que d'avoir une sorte de réflexion profonde ou d'engagement profond à l'égard de l'espace public et de la valeur ou de l'importance de l'espace public, ce que je vois davantage, ce sont des exemples où les promoteurs

et promotrices ont vraiment essayé de faire pression, soit par le biais de lobbying, soit par d'autres efforts, pour s'emparer d'un espace public, pour ainsi dire.

Donc, par exemple, aux États-Unis, un certain nombre de villes réglementaient les robots de trottoir à la suite du lobbying d'une entreprise de robots de trottoir. Et les lois qui désignaient la taille, la vitesse et le type d'apparence que devait avoir le robot de trottoir étaient en grande partie basées sur la conception de cette entreprise particulière, apparemment dans le but d'exclure, potentiellement, certaines autres entreprises. Par exemple, le poids correspondrait au poids du produit de cette entreprise et serait inférieur, vous savez, à celui plus lourd d'une entreprise concurrente, donc maintenant, l'entreprise concurrente n'est techniquement pas autorisée à opérer parce que la loi sur les trottoirs dit qu'il doit être soumis à un certain poids... c'est un exemple.

Mais il y a des cas où nous voyons en quelque sorte cette approche de l'espace public, qui, à mon avis, contrevient tout à fait à l'idée d'un espace public en tant que... espace commun et partagé pour le bénéfice du public ou l'intérêt public. J'ai donc entendu des municipalités dire qu'elles avaient examiné cette recherche et réfléchi à cette recherche dans... l'élaboration de leurs règlements municipaux, ce qui est, tout d'abord, en tant que chercheuse, incroyablement excitant et merveilleux à entendre. Mais deuxièmement, vous savez, ça ne me surprend pas que ce soient les décideurs et décideuses politiques qui réfléchissent plus profondément à la question « qu'est-ce que cet espace ? », « à quoi voulons-nous qu'il soit utilisé ? »

C'est en quelque sorte la théorie de l'espace de niveau supérieur, je suppose que vous pourriez dire ? Ça ne me surprend pas que ce soit le cas. Je veux dire, je suis heureuse d'apprendre que c'est le cas parce que je ne pense pas que ce soit toujours le cas, mais je n'ai pas vu d'exemples — encore une fois, pour ne pas dire qu'il n'y en a pas — mais je n'en ai pas vu. Je n'ai pas vu un cas où un robot conçu par... une entreprise commerciale, au moins, a été réellement réalisé en vue d'un espace public.

Cela dit, j'ai mentionné plus tôt que j'ai vu différents projets de recherche en cours, dans lesquels la technologie n'a pas nécessairement encore été introduite, qui sont davantage axés sur la recherche non gouvernementale, comme la recherche de type ONG ou des recherches de types universitaires, davantage motivées par la notion de rendre l'espace public plus accessible ou de faciliter la navigation face aux... barrières physiques qui existent dans les espaces publics. Je pense donc que ça existe, mais je soupçonne que ça variera d'une entreprise à l'autre si les concepteurs et conceptrices y réfléchissent vraiment profondément.

**Ronald Cheung :** Et précisément sur ce point, comme vous l'avez dit, ce sont des entreprises privées, ce sont des conceptrices et concepteurs privés qui introduisent ces robots dans les espaces publics, plutôt que le gouvernement, n'est-ce pas, plutôt que les organes municipaux ou fédéraux. Étant donné que ces projets sont souvent promus dans l'intérêt public et sont capables de surmonter ces obstacles à l'accès, quelles obligations juridiques prévoyez-vous que ces entités commerciales privées doivent assumer afin de garantir la réalisation de leurs projets ?

**Kristen Thomasen :** Ouais, je pense que c'est une très bonne question, surtout lorsqu'un projet est promu et facilité par le droit dans l'intérêt public. Il devrait y avoir une réponse de type droit délictuel à cette question, je pense au moins en partie, comme la responsabilité en cas de problème ou de blessure, qu'il s'agisse d'une blessure physique ou d'un autre type de préjudice, y compris lorsque quelqu'un a été exclu de l'espace public en raison de la présence du système robotique ou de la façon dont il fonctionne, ou peut-être lorsqu'il n'a pas fonctionné correctement.

Vous savez, il y a eu des cas, par exemple, aux États-Unis où quelqu'un a été blessé par — je ne sais pas pourquoi les robots de trottoir me préoccupent vraiment aujourd'hui, mais c'est l'exemple auquel je pense — où quelqu'un a été blessé par un robot de trottoir et a eu beaucoup de difficulté à obtenir — même à obtenir une réponse de l'entreprise, sans parler d'obtenir une quelconque compensation ou responsabilisation. Et puis, bien sûr, nous l'avons vu à nouveau, principalement à partir d'exemples américains, mais nous avons vu des cas où des véhicules automatisés testés sur la voie publique ont blessé ou parfois tué des piétons. Et encore une fois, dans ces cas-là, j'ai essayé de suivre d'aussi près que possible ce qui était disponible publiquement, et nous voyons souvent que l'entreprise règlera avec la famille du piéton ou avec le piéton lui-même s'il est blessé, mais pas tué. Mais, pour moi, ça suscite beaucoup de questions très importantes concernant qui peut utiliser l'espace public et... par quel type de mécanisme de consultation ils utilisent l'espace public pour faire progresser ou approfondir la recherche et le développement qui pourraient être proposés dans l'intérêt public, mais qui est en fin de compte — surtout lorsque ça se fait par l'intermédiaire d'une sorte d'entité commerciale — qui est finalement orienté vers le profit et la rentabilité.

Ainsi, dans ces exemples de véhicules automatisés, ce sont les piétons et les autres automobilistes qui prennent le risque sans vraiment avoir l'occasion de consentir ou d'accepter cela. Et c'est l'entreprise qui en bénéficiera à mesure que la voiture améliorera ses compétences et ses capacités à naviguer dans l'espace public. J'ai travaillé sur un projet qui est encore en cours avec une roboticienne américaine. Elle s'appelle Cindy Grimm et nous avons réfléchi à des choses comme la fiscalité et les contributions financières des entreprises qui utilisent l'espace public pour s'engager dans leurs processus de recherche et développement. Et comment les entreprises — comment le droit pourrait-elle être l'un de — peut-être — de nombreux autres mécanismes pour garantir que les entreprises qui réalisent des bénéfices renvoient ces avantages au public, surtout si le système est autorisé ou promu au motif que l'existence de ce système sera dans l'intérêt public.

Juste pour rendre ça un peu plus concret, ce que je dis c'est que : des choses comme les véhicules automatisés sont autorisés à être testés sur la voie publique parce qu'il existe une sorte de vision globale selon laquelle les véhicules automatisés sont dans l'intérêt public et qu'il est dans cet intérêt d'avoir une meilleure technologie de voiture automatisée, car ça réduira les accidents de la route, puis les blessures et les décès dus à la conduite automobile. Et, en passant, je dirais qu'il y a eu des critiques très intéressantes sur cette hypothèse — elle n'est pas vraiment prouvée. Il s'agit plutôt d'une hypothèse, du genre « oh, c'est du bon sens que les véhicules automatisés réduiront les collisions ». Donc je veux dire, si l'auditoire souhaite réfléchir plus profondément, vous pouvez trouver des critiques vraiment convaincantes à ce sujet.

Mais en réfléchissant davantage à la manière dont le public en bénéficie réellement et, ce qui est vraiment important, que nous ne voyons pas, du moins pas au Canada, c'est comment le public peut-il avoir son mot à dire sur le type de systèmes introduits dans les espaces publics ? Je suppose qu'en théorie, c'est en votant pour votre conseil municipal ? Mais c'est difficile à faire quand tout ça relève en grande partie d'un avenir hypothétique ou proche. Je pense donc qu'il sera crucial de disposer davantage de mécanismes pour avoir une idée de ce qui est important dans différents espaces pour disposer de systèmes réellement dans l'intérêt public. L'exemple du robot de trottoir de Toronto est, à mon avis, un très bel exemple d'écouter et d'entendre les préoccupations du public, puis d'utilisation du droit pour y répondre de manière significative.

**Sean Cousins :** C'est super. Et il suffit d'approfondir un peu certains de ces projets qui sont potentiellement dans l'intérêt public. L'un des exemples qui sont peut-être plus directement dans l'intérêt public, par rapport, par exemple, aux voitures autonomes, où les avantages sont un peu plus importants, peut-être de haut niveau ou abstraits à ce stade, est... certains de ces projets qui se concentrent sur l'augmentation de l'accessibilité des espaces. Par exemple, je ne sais pas si c'était au Canada ou ailleurs, mais il y avait un exemple dans l'article de systèmes robotiques qui peuvent aider les personnes ayant une déficience visuelle ou motrice à traverser des rues achalandées. Donc, des projets comme celui-ci — sachant qu'au Canada, les individus ont des droits légaux à des espaces publics sans obstacle, pensez-vous que l'utilisation de robots pour rendre les espaces plus accessibles renforcerait ces droits ? Ou pourrait-il potentiellement porter atteinte au droit légal existant à un espace sans barrière, ou perpétuer le capacitisme ?

**Kristen Thomasen :** Je pense que c'est une question vraiment importante. Et je pense que c'est une question que nous, en tant que personnes travaillant en droit ou étant intéressés par le droit, ou... en tant que membres du public, devons continuer à nous poser lorsqu'il s'agit de ces propositions et de la réponse juridique à ces propositions. Je pense qu'un grand risque avec les systèmes robotiques, à cet égard, est que les promesses qu'ils offrent, comme le type de potentiel ou d'avantages qu'ils offrent, sont très individualisées. Ainsi, les propositions font presque comme une responsabilité ou un choix individuel d'utiliser ou d'accéder à un robot comme aide.

Et le grand risque ici, à mes yeux, est qu'il détourne l'attention, ou menace de détourner l'attention des changements structurels, architecturaux et systémiques plus importants qui sont nécessaires pour réellement garantir l'accès, de différentes manières, aux espaces publics. Il ne devrait donc jamais être vrai, à mon avis, qu'au lieu de disposer d'un espace réellement accessible et sans obstacle, les gens soient censés simplement utiliser des robots pour franchir les barrières existantes, ou les barrières qui pourraient être construites avec une justification du genre « oh, nous utiliserons simplement des robots pour surmonter ces barrières. » Et ça rejoindrait en quelque sorte ma première mise en garde dont nous parlions plus tôt, à savoir que les systèmes robotiques ne devraient jamais avoir la priorité sur l'accès humain aux espaces. Si les robots rendent désormais l'espace moins public aux personnes qui pourraient autrement l'utiliser sans robots, simplement par l'existence ou la présence de cette option, du genre : « oh, vous pourriez simplement utiliser un robot pour faire ça, afin que nous ne devions plus concevoir l'espace d'une manière plus centrée sur l'humain », je pense que ça soulève beaucoup d'inquiétudes.

Surtout parce que les robots ont beaucoup de limites que je ne vois pas souvent abordées dans de nombreuses recherches sur leurs avantages, ce qui — je ne nie pas leurs avantages en disant ça, je les contextualise simplement — mais je, je veux dire, j'ai un drone et j'ai eu l'occasion d'interagir avec un certain nombre d'autres systèmes robotiques. Et je dirais qu'il existe de nombreuses possibilités d'échec ; la puissance de la batterie est limitée. De nombreux systèmes auraient besoin d'un accès à Internet, ce qui n'est pas toujours garanti. Il y a des problèmes de sécurité lorsque l'on commence à intégrer davantage les robots dans la vie quotidienne, et rien de tout ça ne parle même de l'impact planétaire plus large de la construction de plus en plus de robots qui est également une préoccupation systémique. Alors... je pense qu'il y a beaucoup de promesses. Ça ne veut pas dire qu'il n'est pas possible d'utiliser l'automatisation d'une manière qui puisse être réellement bénéfique pour toute une série d'objectifs ou de fonctions différents. Mais je pense que votre question touche vraiment à une considération importante qui doit être au premier plan lorsque nous parlons de robots rendant les espaces plus accessibles, à savoir : « y a-t-il un risque que ça se substitue réellement à un changement systémique ou social approprié qui rendrait véritablement un espace plus accessible aux gens et qui permettrait vraiment, de manière beaucoup plus complète et équitable, de respecter ce droit à des espaces sans obstacle ? »

**Ronald Cheung :** Merci, Kristen. Et en parlant d'inquiétudes, vous avez évoqué des inquiétudes liées à la sécurité, aux impacts planétaires... Vous avez également évoqué des inquiétudes en matière de confidentialité dans votre article, concernant l'utilisation de robots dans les espaces publics. Et au-delà de la simple réglementation de la vie privée physique et de la présence de robots dans l'espace public, que — pouvez-vous parler de l'état du droit concernant la collecte et l'utilisation de données pour peut-être former ces robots ou développer ces robots et ce processus et certaines inquiétudes que vous avez à ce sujet ?

**Kristen Thomasen :** Absolument. L'état du droit en matière de vie privée en public est donc très... intéressant ? Et comme vous pouvez le constater à mon inflexion, peut-être pas toujours de la meilleure façon ? Je dirais qu'en ce qui concerne les opérateurs commerciaux et les opératrices commerciales, à l'heure actuelle, la *LPRPDE*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* réglementent la collecte et l'utilisation commerciales des renseignements. Au moins, c'est la réglementation fédérale, et puis il y a beaucoup de nuances à cela... la collecte et l'utilisation commerciale d'informations. Mais c'est la principale loi qui réglemente cela. Et ça s'applique que vous soyez dans un espace public ou privé, donc ce n'est pas limité dans l'espace comme le sont beaucoup d'autres lois, dont je serai heureux de parler dans une seconde.

Et donc c'est important. La *LPRPDE* sera probablement remplacée bientôt... Le projet de loi C-27 est actuellement à l'étude au sein du gouvernement fédéral et s'il passe — donc s'il est adopté — il modifiera et changera une partie de ce qui existe actuellement, en matière de... la réglementation de la collecte et du traitement des données commerciales. Et en particulier, il existe des autorisations pour collecter des informations anonymes ou des informations qui ne sont pas des informations personnelles. Ce n'est donc pas lié à un individu. C'est quelque chose qui est... délicat, compliqué, en raison de la façon dont les systèmes d'IA sont capables d'analyser de grandes quantités de

données, d'identifier des modèles, d'identifier et de faire des prédictions. Vous savez, tisser des conclusions sur les données et les informations.

Il existe... une préoccupation légitime selon laquelle même si vos informations ne vous concernent pas directement, elles peuvent néanmoins avoir un impact sérieux sur vous lorsque ces informations sont collectées, analysées et utilisées de différentes manières. Il existe donc certaines considérations juridiques concernant la manière dont les entités commerciales collectent et utilisent les informations. Mais en prenant du recul par rapport à la législation spécifique, j'ai — une grande partie de mon travail se concentre sur la vie privée dans les espaces publics, y compris... ma thèse était axée sur la vie privée et l'espace public, mais en droit de la responsabilité délictuelle — et à part ce genre d'exception qu'une portion de cette loi sur la collecte de données commerciales s'applique même lorsque vous êtes dans l'espace public, une grande partie de notre droit au Canada, du moins dans le système de common law, établit en réalité une distinction entre public et privé, où, vous savez, je paraphrase, et il y a nuance et, vous savez, si vous êtes très, très intéressé ou intéressée, vous pourriez certainement lire ma thèse si vous vouliez une lecture longue.

Mais pour le dire rapidement, il y a une idée selon laquelle une fois que vous sortez en public, vous avez en quelque sorte consenti au fait que tout le monde puisse vous voir et ainsi collecter et utiliser vos informations de différentes manières — avec des nuances et quelques exceptions, mais c'est en quelque sorte une large généralisation. Et je pense que cet état d'esprit est vraiment visible dans la façon dont de nombreux concepteurs et de nombreuses conceptrices de systèmes robotiques réfléchissent à la manière dont ils et elles vont obtenir le type de données dont ils et elles ont besoin pour former des systèmes destinés à fonctionner dans l'espace public. Et donc ce que je veux dire par là, c'est prendre du recul, même par rapport à des droits spécifiques, il y a ce genre d'état d'esprit, encore une fois, que j'ai déjà mentionné, vous savez, « eh bien, je peux juste aller tester cette voiture », disons, « dans l'espace public, parce que c'est public et donc je devrais juste pouvoir aller la tester ». Et en vertu de cette approche ou mentalité, chaque personne qui se trouve dans l'espace public fait désormais partie de votre test ou de votre expérience, que ce soit par la collecte de ses informations à des fins de formation, ou en les mettant potentiellement en danger physique si le véhicule fonctionne mal — dysfonctionne et leur cause des blessures, ou si c'est simplement en étant impliqué dans le processus de test. Et cet état d'esprit, pour moi, est vraiment... vous savez, ça se reflète en quelque sorte dans notre droit. Comme ça, quand vous sortez dans l'espace public, vous avez en quelque sorte accepté certaines choses, comme être vu par d'autres personnes.

Mais ce droit, beaucoup de ces théories du droit ont été créées bien avant que nous ayons le type de capacité de collecte et de stockage de données dont nous disposons aujourd'hui. Je pense donc que c'est un exemple où il est vraiment important de repenser théoriquement plus largement nos droits et la façon dont nous partageons les espaces. Et, en tant que chercheuse, j'ai étudié en quelque sorte les lignes directrices en matière d'éthique de la recherche destinée aux chercheurs et chercheuses universitaires au Canada, et je ne dis pas que ça doit nécessairement être un modèle, mais il est vraiment intéressant de voir comment les chercheurs et chercheuses universitaires ont ces obligations de bien réfléchir aux personnes impliquées dans la recherche, d'obtenir leur consentement, d'assurer qu'il y a un retour... une sorte de bénéfice revient aux gens, même s'il s'agit plutôt d'un avantage public collectif. Et je pense que ce genre de réflexion est une façon de penser

beaucoup plus... presque collaborative que ce que nous voyons actuellement, qui ressemble beaucoup plus — faute d'un meilleur mot — à une manière de penser beaucoup plus prétentieuse, du genre « je peux simplement y aller et le faire parce que le droit ne dit pas que je ne peux pas ». Et je pense que ça deviendra de plus en plus préoccupant si nous voyons de plus en plus de tests de type recherche et développement se dérouler en public où nous, membres du public, devenons partie intégrante de ce processus de développement corporatif.

**Ronald Cheung :** Vous savez, vous avez évoqué l'intelligence artificielle et les voitures autonomes et d'autres robots autonomes. Nous savons que vous avez récemment publié un article intitulé « *Safety in Artificial Intelligence and Robots Governance in Canada* », qui a été publié dans la *Revue du Barreau canadien*. Et un lien évident que nous voyons et chaque fois que — je pense que la plupart des gens pensent à l'IA et aux robots sont ces voitures autonomes qui semblent apparaître de plus en plus au cours de la dernière année, quels autres problèmes prévoyez-vous lorsque nous pensons à la réglementation des robots basés sur l'IA dans nos espaces publics ?

**Kristen Thomasen :** Je dirais que quelque chose qui a été très intéressant en observant l'approche du Canada en matière de réglementation des différents types de systèmes automatisés, c'est que l'IA a été traitée comme si elle était distincte des robots, de différents types de systèmes robotiques... et les systèmes robotiques que nous voyons principalement comme étant réglementés et introduits au Canada à l'heure actuelle sont, pour la plupart, réglementés comme des analogies avec d'autres systèmes existants, mais pas aussi fortement automatisés. Les véhicules automatisés sont donc réglementés comme les voitures. Et, vous savez, je peux comprendre cette analogie, je ne dis pas nécessairement « oh, nous ne pouvons pas faire ça, c'est faux ». Mais ce qui m'intéresse vraiment, c'est que les véhicules automatisés sur la route sont réglementés comme les voitures, mais maintenant l'IA est... vous savez, c'est un terme très large, donc comme le large éventail de différents types de systèmes auquel le terme IA fait référence, c'est... Vous savez, dans le même projet de loi qui vise à remplacer la réglementation existante sur les données commerciales, la réglementation sur la confidentialité — *LPRPDE* — ce même projet de loi, le projet de loi C-27, est également... comporte également un élément qui est une loi visant à réglementer le développement commercial et l'utilisation d'intelligence artificielle. Et quelque chose auquel je pense depuis que ce projet de loi a été présenté, c'est à quel point il est intéressant, pour moi, qu'il traite l'IA presque comme quelque chose de distinct de la robotique. Ce n'est peut-être pas l'intention des régulateurs et régulatrices, mais c'est du moins ainsi que j'ai vu évoluer une grande partie de cette conversation et de l'examen du projet de loi.

Mais la réalité c'est que beaucoup de ces systèmes robotiques dont nous parlons, comme vous l'avez dit, sont... automatisés et soulèvent des préoccupations, ou des défis, ou des avantages, ou des promesses pour l'espace public dont nous avons parlé *parce qu'ils* fonctionnent sur une certaine forme de logiciel d'automatisation qui relèverait généralement du vaste champ d'application de ce que nous appelons maintenant communément l'intelligence artificielle ou, familièrement, l'intelligence artificielle. Une grande partie de cette évolution juridique va donc affecter les robots dans l'espace public. Ou du moins, je pense que ça devrait être le cas. Et donc je pense qu'au moins l'un des autres problèmes qui se poseront lorsque nous réfléchirons à la réglementation des robots alimentés par l'IA dans l'espace public sera un problème juridique... le problème pourrait être un

problème de confusion juridique, peut-être ? Vous savez, essayer de réfléchir à la manière dont ces différents régimes juridiques s'appliquent à un système qui s'inscrit dans plusieurs régimes juridiques et comment ces régimes interagissent-ils les uns avec les autres ? L'un remplace-t-il l'autre en toutes circonstances ?

Des questions comme celles-là... Je pense que nous pourrions voir la sphère juridique devenir de plus en plus compliquée, ce qui signifie beaucoup de travail pour les avocats et avocates internes des sociétés de développement de robotique. Pour moi, en tant que juriste, la chose la plus importante qui ressort est de savoir comment et où nos droits, nos droits collectifs et individuels, apparaissent et comment pouvons-nous garantir qu'ils sont protégés lorsqu'il y a une série de chevauchements de régimes juridiques qui pourraient s'appliquer à un type particulier de système ?

Ce qui est vraiment fascinant, c'est de voir comment les législateurs et législatrices, les décideurs et décideuses politiques et les membres du public pensent à l'IA, pensent aux robots, pensent au chevauchement de l'IA et de la robotique, et ce à quoi tout cela va signifier quant à la manière nous envisageons réglementer ces systèmes. Pour le moment, je dirais... nous avons des silos. Par exemple, pour tout le public juridique, le public étudiant en droit, comment nous abordons la première année de droit dans ces silos du droit de la responsabilité délictuelle, du droit des contrats, du droit pénal, même s'ils se chevauchent beaucoup... peut-être que je pourrais faire cette analogie selon laquelle nous voyons quelque chose de similaire, comme le droit de l'IA, le droit des drones, le droit des véhicules automatisés, et toutes se chevauchent de différentes manières, mais nous ne voyons pas vraiment ce chevauchement pris en compte ou discuté. Au moins, je ne l'ai pas vu publiquement — ça ne veut pas dire que les gens n'y pensent pas. Et il sera intéressant de voir comment ça évolue.

**Sean Cousins :** C'est super. Oui, je pense qu'il y a beaucoup de choses vraiment intéressantes à considérer pour l'avenir. Et nous avons une dernière question prospective à vous poser. Lorsque vous réfléchissez aux utilisations futures des robots et de l'IA dans nos espaces publics, quels avantages potentiels vous paraissent les plus optimistes ?

**Kristen :** Ouais, je veux dire, ma réponse très rapide concerne des exemples comme l'utilisation de drones pour le journalisme ou le journalisme civile... Je trouve ça vraiment intéressant. Également l'utilisation de drones pour l'aide médicale. Je me concentre sur les drones, je pense, parce que nous voyons maintenant beaucoup plus d'exemples réels d'utilisation de drones, il y a beaucoup d'exemples dans un futur proche qui sont également intéressants. Mais vous savez, les drones sont utilisés pour livrer rapidement des médicaments, pour réagir à des situations, vous savez... J'ai vécu sur la côte nord de Vancouver, si quelqu'un connaît ça. De nombreuses activités de recherche et de sauvetage ont lieu dans les montagnes et il est possible d'utiliser des drones pour les réaliser très rapidement. Il existe de nombreuses façons très prometteuses d'utiliser cet accès à l'espace aérien inférieur, vous savez ? Et donc je trouve beaucoup de choses vraiment fascinantes. Et vraiment, je suis optimiste quant à une partie de ça, surtout quand ça vient de ce lieu d'intérêt public. Ma réponse honnête — je ne veux pas nous laisser sur une note pessimiste, je promets que j'essaierai de la transformer en quelque chose de plus positif — mais je suis de plus en plus pessimiste à certains égards à propos de... J'ai mentionné plus tôt les répercussions planétaires courantes et croissantes

causées par le développement d'une gamme de technologies automatisées différentes, surtout lorsque nous commençons à parler de « créons plus de robots, plus d'IA et plus de grands systèmes informatiques ». Il y a un impact important qui est transnational. Ainsi, au Canada, nous ne voyons pas ou ne ressentons pas toujours l'impact qui se produit lorsque nous commençons à parler d'un plus grand nombre de véhicules automatisés, par exemple, mais ça se produit et ça affecte d'autres pays, en particulier dans les pays du Sud. Je suis donc pessimiste quant à l'idée que... cette explosion de robots et d'automatisation soit au profit des pays du Nord et au détriment et au préjudice des pays du Sud.

Quelque chose, vous savez, si je peux le transformer d'une manière plus positive pour une note finale, pour que ça ne se termine pas seulement sur une sorte de pessimisme, mais quelque chose... que je vois beaucoup et je me sens vraiment excité à l'idée de lire et de voir toutes ces idées, c'est que de plus en plus de gens adoptent une perspective transnationale et critique à l'IA et à la robotique. Je n'ai pas nécessairement vu cela se refléter dans le droit et les politiques que nous avons jusqu'à présent au Canada, mais je constate certainement une plus grande attention, une plus grande conscience et une plus grande ouverture à l'égard du type d'impacts transnationaux des systèmes automatisés, des impacts mondiaux inévitables des systèmes automatisés... Et je pense que ça semble susciter une attention croissante et... le sérieux avec lequel les gens prennent ces préoccupations. Je pense donc que c'est un point positif qui, selon moi, en ce qui concerne notre réflexion plus large sur l'IA, semble s'étendre continuellement et devenir de plus en plus critique, et je pense que c'est vraiment important.

**Sean Cousins :** C'est super, merci. Et bien sûr, l'article dont nous discutons aujourd'hui est disponible sur le site Web de la RDO. Mais pour conclure, si notre auditoire souhaite lire davantage de votre travail, où devraient-ils et elles vous trouver en ligne ?

**Kristen :** J'ai — j'ai essayé de publier des articles en libre accès et des versions gratuites sur SSRN. S'il y a quelque chose auquel personne ne peut accéder... via un journal ou quoi que ce soit, il existe des versions préimprimées. Vous pouvez donc me trouver sur le *Social Sciences Research Network*. Je dirais que vous pouvez me trouver sur Twitter/X, mais je y suis de plus en plus absente, donc ce serait aléatoire. Et j'ai un site Web en construction, mais c'est juste kristenthomasen.com. Et il sera bientôt opérationnel !

**Sean Cousins :** Parfait. Et je voulais juste vous donner une dernière opportunité si vous avez des réflexions finales que vous vouliez partager avec notre auditoire avant de conclure ce balado.

**Kristen :** Ouais, je veux dire, je veux juste dire merci de m'avoir invité, et je suppose qu'une pensée ou un message de conclusion serait juste quelque chose qui est revenu dans la conversation, ce qui est juste en quelque sorte... de toujours se demander à qui appartient l'avantage ? Au profit de qui quelque chose est-il promu ? Et est-ce que ça se concrétisera réellement ? Et je pense, pour ceux et celles d'entre nous qui travaillent dans le domaine juridique, quel rôle le droit peut-il jouer en tant qu'un des nombreux mécanismes importants pour guider une partie de ce processus de... en

espérant pousser ce que nous voyons quant à l'automatisation et de nouveaux développements dans l'intérêt public et dans un intérêt public équitable ?

**Ronald Cheung :** Eh bien, merci beaucoup, Kristen, d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui et de discuter de l'IA et des robots dans l'espace public. Et merci encore, tout le monde à la *RDO* apprécie énormément votre temps et votre soutien continu à la *Revue de droit*.

**Kristen Thomasen :** Merci.

**Sean Cousins :** Ceci conclut cet épisode du balado de la *RDO*. Je voudrais remercier notre invitée, Kristen Thomasen, de m'avoir parlé aujourd'hui. Merci également au comité du balado de la *RDO* pour avoir préparé les questions pour cet épisode, et pour avoir édité et transcrit cet épisode en anglais et en français. Enfin, merci à tous et toutes pour votre écoute !